

# « PALAIS ROYAUX D'ABOMEY » (BENIN)

## RAPPORT MISSION CONJOINTE DE SUIVI REACTIF

CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL/ICOMOS/ICCROM

DU 18 AU 22 AVRIL 2016



## Sommaire

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	4
<b>Résumé et recommandations</b> .....	5
<b>I. ANTECEDENTS DE LA MISSION</b> .....	9
1.1. Historique .....	9
1.2. Critère d’inscription sur la Liste du patrimoine mondial .....	10
1.3. Menaces pesant sur l’authenticité, soulevées dans le rapport d’évaluation de l’ICOMOS au moment de l’inscription.....	12
1.4. Retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril.....	13
1.5. Examen de l’état de conservation par le Comité du patrimoine mondial .....	14
1.6. Justification de la mission .....	15
1.7. Composition de la mission .....	15
<b>II. POLITIQUE NATIONALE POUR LA PRESERVATION ET LA GESTION DU BIEN DU PATRIMOINE MONDIAL</b> .....	16
2.1. Législation nationale .....	16
2.2. Structure de gestion du bien.....	17
<b>III. LES PREOCCUPATIONS MENACES et OPPORTUNITES</b> .....	17
3.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la mission conjointe de suivi réactif de 2012 .....	17
3.2. Evaluation des capacités de la structure de gestion .....	21
3.3. Evaluation des efforts d’amélioration de la gouvernance.....	24
3.4. Evaluation des progrès effectués dans le cadre de l’élaboration du plan de gestion des risques.....	25
3.5. Examen du projet d’évaluation du plan de gestion et de conservation (2007 - 2011) du site.....	26
3.6. Evaluation de la situation touristique .....	27
3.7. Actions entreprises sur le site depuis la dernière mission conjointe de suivi réactif.....	29
3.8. Autres questions de conservation pertinentes pouvant affecter la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien.....	30
<b>IV. ETAT DE CONSERVATION DU BIEN</b> .....	31
4.1. L’état de conservation des composantes du bien.....	31
4.2. Evaluation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien .....	35
<b>V. LES RECOMMANDATIONS</b> .....	37
<b>VI. LES ANNEXES</b> .....	40
6.1. Photographies .....	40

6.2. Décision 39 COM 7B.37 .....	45
6.3. Termes de référence .....	46
6.4. Programme de mission .....	48
6.5. Personnes rencontrées .....	48
6.6. Documents recueillis pendant la mission.....	51



*Les représentants des Familles Royales*

## REMERCIEMENTS

*Cette mission de suivi réactif se doit d'adresser ses sincères remerciements au gouvernement du Bénin sans le concours duquel elle n'aurait pu avoir lieu.*

*Nous tenons à remercier tout particulièrement :*

- *La Délégation Permanente du Bénin auprès de l'UNESCO,*
- *La Commission nationale béninoise pour l'UNESCO,*
- *Le Ministère de la Culture et du Tourisme,*
- *La Direction du Patrimoine Culturel (DPC),*
- *L'équipe du Site des Palais Royaux d'Abomey,*
- *La Municipalité d'Abomey,*
- *Les Autorités Royales d'Abomey,*
- *Le Conseil de Gestion du Palais,*
- *Le Bureau du Tourisme d'Abomey,*
- *La population d'Abomey*

*Un remerciement particulier aux personnes suivantes, grâce à qui la mission a pu atteindre ses objectifs :*

- *M. Michel NOUHAN, Directeur de cabinet du Ministre de la culture et du tourisme, M. Richard SOGAN, Secrétaire Général du Ministère de la culture et du tourisme, M. Jules AGANI, Directeur du Patrimoine culturel et son équipe, M. Urbain HADONON, Gestionnaire du Site des Palais royaux d'Abomey et son équipe.*

*Nous tenons aussi à remercier :*

- *M. Samuel KIDIBA, Directeur de l'Ecole du patrimoine africain (EPA) et Madame Victoire ADEGBIDI, Coordinatrice du pôle territoires et patrimoines de l'EPA, avec qui nous nous sommes entretenus à Abomey et qui ont facilité notre séjour à Porto Novo,*
- *Mme Marie-Eve Cortés, Mission UNESCO, Responsable patrimoine/rerelations internationales de la Mairie d'Albi (France) pour sa grande et constante disponibilité et d'avoir généreusement partagé ses riches connaissances du bien.*
- *M. Thierry Joffroy, Président de CRA Terre-ENSAG (France) pour ses éclairages très pertinents du fait de son implication de longue date dans la conservation du bien.*

## Résumé et recommandations

La présente mission conjointe de suivi réactif sur l'état de conservation du bien « les Palais Royaux d'Abomey » fait suite à la décision 39 COM 7B.37 du Comité du patrimoine mondial prise lors de sa 39<sup>e</sup> session (Bonn, 2015). Cette mission fait suite à l'incendie survenue le 14 janvier 2015, qui avait détruit les toitures de huit des dix cases qui composent le bien et représente une menace pour l'intégrité du bien. La mission conjointe de suivi-réactif centre du patrimoine mondial/ICOMOS/ICCROM en collaboration avec les autorités béninoises a été effectuée du 18 au 22 avril 2016.

La visite de toutes les composantes du bien et les différentes séances de travail, avec les principales parties prenantes impliquées dans la gestion du bien, sa conservation et sa sauvegarde, nous ont permis de faire les constats et recommandations suivants, à la lumière des préoccupations du Comité :

### Constats

Malgré les efforts humains, financiers, institutionnels et politiques, consentis par l'Etat, les partenaires multilatéraux et les parties prenantes, les Palais Royaux d'Abomey demeurent confrontés à de grands défis, dont certains exigent des réponses urgentes et immédiates :

- La gestion du site est confrontée à :
  - Un problème crucial de ressources humaines, financières et matérielles, principalement en ce qui concerne l'informatique, la téléphonie et l'internet ;
  - Un manque de concertation et de dialogue constructif entre les différentes parties prenantes ;
  - L'absence de document actualisé de gestion, planification et de coordination. Le bien, depuis plus de cinq ans, ne dispose plus de document de pilotage, d'orientation de sa gestion et de sa sauvegarde. Le dernier Plan de gestion et de conservation 2007-2011 est, non seulement non mis à jour, mais aussi oublié par la structure de gestion et les différentes parties prenantes du bien. En conséquence, le bien est livré aux actions, au coup par coup, entreprises par ci par là par différents partenaires, institutions ou personnes de bonne volonté, sous le label d'aide au bien et, cela sans aucune concertation et coordination.
- L'état de conservation des composantes du bien est préoccupant. Sur les cinq grandes entités réhabilitées ; le Palais GBEHANZIN, l'aire muséale (Palais GHEZO et GLELE), le Palais HOUGBADJA, le Palais AKADJA, et une partie du

PALAIS AGOLI AGBO ; deux entités, les Palais GBEHANZIN et HOUEGBADJA sont hors d'usage :

- le Palais GBEHANZIN, pour détérioration des toitures en paille dont une incendiée (adoho) en décembre 2015 et pour le manque d'entretien des cours et ;
- HOUEGBADJA pour incendie, en janvier 2015, des toitures en paille de huit bâtiments et détérioration des structures en bois des bâtiments restants.

Enfin, les couvertures en tôle et les ouvrages en bois de plusieurs bâtiments de l'entité muséale sont fortement dégradés.

A cette situation globale de l'état de conservation de plusieurs composantes du bien s'ajoutent :

- la fermeture du Couvent DOSSEME où résident les femmes, reines, incarnant l'esprit des Rois,
  - le manque de politique de valorisation des palais réhabilités,
  - l'agression de la zone tampon par :
    - o de nouvelles constructions qui ne respectent pas les règlements,
    - o Le développement d'activités, qui si elles ne sont pas encadrées, peuvent fortement porter préjudice au bien et à sa sécurisation.
- L'ensemble du site souffre, de manière très inquiétante, de manque d'entretien. Le site est envahi par les hautes herbes, (y compris les espaces intérieurs de palais réhabilités). Les espaces non sauvegardés et réhabilités sont cultivés sans aucune précaution quant à la préservation des ouvrages ou autres vestiges indispensables à la compréhension du bien.

## **Recommandations**

Face à cette situation très préoccupante de l'état de conservation et de gestion du bien, la mission recommande :

- 1. De mettre à la disposition du site, de manière urgente, les ressources nécessaires, (humaines, financières et matérielles), pour assurer les différents travaux d'entretien ;**
- 2. La mise à jour, l'élaboration, l'adoption et la diffusion de manière intégrée et dans les meilleurs délais, des éléments suivants :**
  - i. Le Plan de Gestion, de sauvegarde, de conservation et de mise en valeur de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien. Le nouveau plan, contrairement aux anciens, doit comporter un plan

d'entretien, de conservation préventive et curative des différentes composantes du bien ;

- ii. Un Plan de gestion des risques, catastrophes et autres dangers affectant le bien,
  - iii. Une politique de promotion culturelle et touristique du bien, accompagnée d'un plan de tourisme et d'utilisation publique, à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale élaborée en étroite collaboration avec la communauté locale, y compris les familles royales afin d'assurer un développement touristique durable du site.
  - iv. La mise à jour du règlement de la zone tampon, prenant en compte les agressions constatées et les activités en gestations autour du site, qui si des dispositions ne sont pas prises dans les meilleurs délais porteront préjudice au site et à sa valeur patrimoniale.
- 3. Le lancement, dans les meilleurs délais, de l'évaluation du plan de gestion et de conservation (2007-2011) qui, est la première étape de ce processus. Nous rappelons que l'Etat partie a reçu pour ce projet, depuis 2014, l'approbation d'une assistance financière du fonds du patrimoine mondial. A ce sujet, nous appelons l'Etat béninois à tenir ses engagements et à apporter leur contribution financière.**
- 4. De prendre en compte, dans l'élaboration de ces documents majeurs :**
- Les deux cycles de mise en œuvre du plan de gestion, (1999-2005) et (2007-2011),
  - Les recommandations de la Mission conjointe de suivi réactif de 2012,
  - Les problématiques actuelles liées à la gestion du bien, en termes de ressources humaines, financières et matérielles,
  - La nécessité de changer la vision actuelle du site et son statut, en plaçant le bien culturel dans le contexte d'un site du patrimoine mondial et non celui d'une institution muséale. *Eventuellement envisager la dissolution administrative et institutionnelle de l'institution Musée Historique d'Abomey ou son transfert en dehors du site.*

- Les dysfonctionnements et difficultés de la structure de gestion du bien. Alléger, entre autre, le coût et les procédures de convocation du Conseil de Gestion du bien, en permettant la tenue de sessions extraordinaires, à la demande des parties prenantes et non exclusivement par la structure de gestion du bien.
- La nécessité de réaffecter certains espaces pour des pratiques culturelles et cultuelles. Cette réaffectation doit se référer à la fonction de ces espaces, liée à l'authenticité du bien.  
En rappel, le site est à la fois :
  - un lieu historique et politique (résidence et palais des rois),
  - un lieu sacré (domaine des dieux),
  - un espace de ressourcement et de continuité des pratiques cérémonielles et socioculturelles, où le passé et le présent se superposent à travers les différentes cérémonies cultuelles et périodiques.
- Les différentes agressions de la zone tampon du bien.
- La nécessité de mettre en place une bonne politique de communication et d'information, permettant une plus grande visibilité du bien.

**5. Engager, parallèlement à l'élaboration des documents de gestion, des actions de corrections, préservation et d'amélioration de l'état de conservation et de sauvegarde des composantes du bien notamment :**

- La restauration des dégâts causés par les incendies de janvier et décembre 2015 sur les Palais HOUGBADJA, et GBEHANZIN ;
- La remise en état du fonctionnement des différents dispositifs de lutte contre l'incendie, particulièrement la bouche d'incendie installée dans le cadre de la coopération décentralisée avec la Mairie d'Albi ;
- Le recensement et l'organisation des artisans et ouvriers traditionnels qualifiés, afin de les impliquer dans les différents travaux de réhabilitation et de sauvegarde du bien et d'assurer leur formation continue ;
- La correction des agressions de la zone tampon ;



- La reprise et la poursuite des activités dans le couvent de DOSSEME et les pratiques culturelles sur l'ensemble du site ;
- La réhabilitation des différents panneaux signalétiques sur le site ;
- La promotion des initiatives et des projets, avec des partenaires locaux et extérieurs, afin de faire vivre le site et valoriser son potentiel touristique ;
- Le renforcement du mécanisme et du dispositif de protection du site et de sa zone tampon ;
- L'amélioration de la collaboration, le dialogue et les échanges entre les différentes parties prenantes afin d'assurer la bonne protection et gestion du bien. Il s'agit notamment d'assurer une meilleure diffusion et connaissance des recommandations des missions conjointes de suivi réactif de 2012 et 2016.

## **I. ANTECEDENTS DE LA MISSION**

### **1.1. Historique**

Situé à Abomey en République du Bénin<sup>1</sup>, les palais Royaux d'Abomey, fondés par le Roi Houégbadja (1650-1680), symbolisent d'une part la grandeur et la puissance du royaume du Danxomé ou Dahomey (1620-1900) disparu avec la pénétration coloniale et, d'autre part, la continuité et le caractère centralisé du pouvoir dans le Dahomey. Le site des Palais Royaux d'Abomey couvre une superficie de 47 ha environ. Il est constitué de deux sites distincts séparés par une voie urbaine :

- le site initial retenu par le fondateur : le Roi Houégbadja, et sur lequel s'est poursuivi la construction de neuf autres palais et,
- le site du palais du Roi AKABA son premier successeur.

Chaque site était, jadis, entouré par une imposante muraille en terre.

Le site des Palais Royaux d'Abomey est formé d'un ensemble de dix (10) palais construits les uns à côté des autres, ou superposés parfois, suivant la succession au trône. Ainsi dans ces palais régnèrent, les uns après les autres, une dynastie de douze (12) Rois sur le royaume du Dahomey. De l'analyse des différentes composantes constitutives du site, il apparaît que tous les palais suivent une même structuration spatiale qui se présente comme suit :

- une place destinée au public, du côté de l'entrée principale,

---

<sup>1</sup> Abomey est à 135 km environ au nord de la ville de Cotonou – Capitale économique.

- un Honnuwa, premier édifice de contrôle d'accès entre la place publique et la cour extérieure du palais. C'est un bâtiment de forme rectangulaire couvert et une façade avec portiques donnant sur la place,
- la Cour extérieure du Palais. Elle contient généralement les éléments suivants : - la case des étrangers (Djonoxo), - la case de la prêtresse du roi (Tassinoxo), - la case des conciliabules (Légédéxo),
- Un logodo, deuxième édifice de contrôle d'accès donnant sur la cour propre du palais,
- La cour du Palais. Dans cette cour se trouve (l'adjalala), l'édifice principal du palais, dans lequel le roi tient son conseil et reçoit ses hôtes. Cet édifice est décoré de bas-reliefs aux motifs du roi. Suite au décès du roi, le temple abritant l'esprit du roi (Djéxo) est réalisé dans cette cour,
- Une cour attenante à la cour principale, contenant la tombe symbolique du roi (Adoxo) et la tombe des quarante et une (41) épouses du roi qui l'accompagnent dans l'au-delà,
- Éventuellement une cour privée du roi (Honme).

Cet ensemble architectural fait de terre, de bois et de paille est très impressionnant et singulier en son genre, d'où son inscription en 1985 sur la Liste du patrimoine mondial.

## **1.2. Critère d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial :**

Le bien « Les Palais Royaux d'Abomey » a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial à la neuvième session du comité, tenue du 2 au 6 décembre 1985 à Paris (France). Il a été inscrit sous le N° C323 bis au titre des critères (iii) et (iv) :

Suite aux menaces qui pesaient sur son authenticité et son intégrité à savoir :

- La détérioration avancée de ses composantes suite à la tornade de 1984,
- Les travaux de restauration entrepris sans le respect de l'authenticité des matériaux, des volumes et des couleurs.

Le bien a été aussitôt inscrit, à la même session, sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

### **1.2.1. Déclaration Rétrospectives de la Valeur Universelle Exceptionnelle et Critères d'Inscriptions**

#### ***Brève synthèse***

*Les palais royaux d'Abomey sont le témoin matériel essentiel du Royaume du Dahomey qui se développa à partir du milieu du XVIIe siècle selon le précepte*

énoncé par son fondateur, Houegbadja, « **que le royaume soit toujours fait plus grand** ». Sous les douze rois qui se succédèrent de 1625 à 1900, ce royaume s'affirma comme l'un des plus puissants de la côte occidentale de l'Afrique. Le site des palais royaux d'Abomey couvre une superficie de 47 ha et est constitué d'un ensemble de dix palais dont certains sont construits les uns à côté des autres et d'autres superposés, suivant la succession au trône. Ces palais obéissent aux principes liés à la culture Aja-Fon et constituent non seulement le centre de décision du royaume, mais aussi le centre d'élaboration des techniques artisanales et le dépôt des trésors du royaume. Le site comprend deux parties puisque le palais du roi Akaba est séparé de celui de son père Houegbadja par une des voies principales de la ville et quelques zones d'habitations. Ces deux zones sont encloses de murs d'enceinte en bauge partiellement conservés. Les palais présentent des constantes organisationnelles car chacun est entouré de murailles et s'articule autour de trois cours (extérieure, intérieure, privée). L'utilisation de matériaux traditionnels et de bas-reliefs polychromes sont des caractéristiques architecturales importantes.

Aujourd'hui, les palais ne sont plus habités, mais ceux du roi Ghézo et du roi Glèlè abritent le musée historique d'Abomey qui illustre l'histoire du royaume et sa symbolique à travers une volonté d'indépendance, de résistance et de lutte contre l'occupation coloniale.

#### **Critère (iii) :**

Les palais royaux d'Abomey constituent un ensemble monumental de très grande valeur historique et culturelle en raison des conditions qui ont présidé à leur érection et des événements qu'ils ont abrités. Ils représentent l'expression vivante d'une culture et d'un pouvoir organisé, marque du passé glorieux des rois qui ont régné sur le Royaume du Dahomey de 1620 à 1900.

#### **Critère (iv):**

Organisés sous forme d'une succession de cours très hiérarchisées, l'accès de l'une à l'autre étant assuré par des portails bâtis à cheval sur les murs d'enceinte principaux, les palais royaux d'Abomey constituent un ensemble architectural unique. Ces structures fortifiées complexes illustrent l'ingéniosité développée par le pouvoir royal, à partir du milieu du XVIIe siècle, pour se conformer au précepte énoncé par le fondateur du royaume Houegbadja « **que le royaume soit toujours fait plus grand** ».

#### **Intégrité**

*Un inventaire réalisé en 1995 avec l'appui du Centre du patrimoine mondial a permis de repérer et de cartographier 184 composantes. De la même manière, la superficie du bien a été réactualisée passant de 44 à 47 ha et ses limites protégées par une zone tampon clairement définie. Aujourd'hui, plus de la moitié de ces composantes ont été restaurées conformément aux normes de conservation reconnues et avec l'appui de l'UNESCO, de certains partenaires, de l'État béninois, sans oublier les familles royales.*

### **Authenticité**

*L'authenticité du site repose sur la continuité de fonction des palais. La célébration plus ou moins régulière des cérémonies traditionnelles et l'organisation de travaux de remise en état des bâtiments réalisés à l'occasion de manifestations particulières, dans le respect du savoir-faire traditionnel, renforcent le caractère d'authenticité du site. Par ailleurs, certains éléments tels les Djexo (case qui abrite l'esprit du roi), Adoxo (tombe du roi) et autres lieux sacrés ont toujours fait l'objet d'attention particulière en ce qui concerne le respect des matériaux traditionnels.*

*La terre de barre, l'eau, le bois, la paille et les techniques traditionnelles de construction demeurent des repères de toute intervention devant permettre une bonne transmission de cet héritage aux générations montantes. Au total, nombres d'initiatives ont été prises dans une perspective dynamique et avec la logique d'une continuité de la tradition.*

### **1.3. Menaces pesant sur l'authenticité, soulevées dans le rapport d'évaluation de l'ICOMOS au moment de l'inscription**

L'authenticité du site repose sur la continuité de fonction des palais. La célébration plus ou moins régulière de cérémonies traditionnelles et l'organisation de travaux de remise en état des bâtiments réalisés à l'occasion de manifestations particulières, dans le respect du savoir-faire traditionnel, renforcent le caractère d'authenticité du site. Par ailleurs, certains éléments tels les Djexo (case qui abrite l'esprit du roi), Adoxo (tombe du roi) et autres lieux sacrés ont toujours fait l'objet d'attention particulière en ce qui concerne le respect des matériaux traditionnels. La terre de barre, l'eau, le bois, la paille et les techniques traditionnelles de construction demeurent des repères de toute intervention devant permettre une bonne transmission de cet héritage aux générations futures. Au total, un bon nombre d'initiatives ont été prises dans une perspective dynamique et avec la logique d'une continuité de la tradition.

Dans son évaluation de la proposition d'inscription en juillet 1985, l'ICOMOS concluait que : « Si une restauration attentive ne corrige pas rapidement les erreurs commises au cours des dernières années (bétonnages inconsidérés, modification de la hauteur des murs, de la pente et du débord des toits, substitution de tôle ondulée à la paille des couvertures), les Palais Royaux d'Abomey n'offriraient plus qu'un témoignage truqué et irrecevable sur un des plus grands royaumes d'Afrique »<sup>2</sup>.

Les palais royaux d'Abomey sont particulièrement sujets aux intempéries et aux incendies répétés, notamment sous les règnes d'Akaba et de Gbèhanzin. Cette situation et ces aléas persistent encore aujourd'hui. Les matériaux de construction (paille, terre rouge, bois) lorsqu'ils ne sont pas traités, favorisent l'état de dégradation, le délabrement des murailles et la ruine des anciens palais royaux d'Abomey. Le site qui était jadis clos par un mur d'enceinte, se trouvait désormais envahi par la végétation, et parcouru de sentiers.

#### **1.4. Retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril**

A son inscription le bien comprenait 184 composantes réparties sur une superficie estimée à 40 ha. Les différentes composantes répertoriées sur un document graphique étaient dans un état de conservation assez diversifié, partant des traces d'ouvrage au sol à des édifices fonctionnels plus ou moins bien entretenus (partie abritant le musée historique).

La surface du site, en 1995 fut réactualisée à 44 ha. Suite à la décision **28 COM 15 A.14** du comité, 4-b demandant à l'État partie d'effectuer une nouvelle délimitation du bien et de préciser clairement la zone tampon visant à protéger son intégrité, la surface du bien, en 2006, a été ramenée à exactement 47 ha 60a 25ca.

Le Comité du patrimoine mondial, (après avoir apprécié les progrès accomplis dans la conservation du bien, grâce aux efforts conjugués de l'État partie, des partenaires bilatéraux et multilatéraux), par sa décision **31 COM 7A. 14** adoptée à sa 31<sup>ème</sup> session (Christchurch, 2007), a décidé de retirer le bien « les Palais Royaux d'Abomey » de la liste du patrimoine mondial en péril.

Le bien les « Palais Royaux d'Abomey » à son retrait de la liste du patrimoine en péril disposait :

- D'un cadre législatif et réglementaire national approprié protégeant le patrimoine culturel en général et en particulier le bien ;
- Des limites redéfinies complétées par une zone tampon protégeant son intégrité ;

---

<sup>2</sup> Document ICOMOS, Liste du patrimoine mondial n° 323 juillet 1985

- Des 50% de ses composantes significatives sauvegardées ;
- D'une structure de gestion, d'un personnel qualifié et d'équipements appropriés, et enfin ;
- D'un plan actualisé de conservation, de gestion et de mise en valeur pour la période 2007-2011.

### ***Éléments requis en matière de protection et de gestion***<sup>3</sup>

*L'adoption et la promulgation de la loi n°2007-20 du 23 août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin, ainsi que l'arrêté portant règlement d'urbanisme de la zone tampon du site classé par la Mairie d'Abomey en 2006, offrent un cadre sécurisé de protection du bien. En outre, le site des palais royaux d'Abomey comporte toujours des espaces sacrés qui font l'objet de respect par les familles royales et les populations. L'organisation des cérémonies de rituels en constitue encore des formes particulières d'une sauvegarde appropriée.*

*La gestion administrative, technique et participative du site est réglementée par arrêtés du Ministre en charge de la culture. Outre l'existence d'une structure technique de gestion quotidienne dirigée par le Gestionnaire du Site, un Conseil de Gestion impliquant toutes les parties prenantes (mairie, populations, familles royales, spécialistes du patrimoine, État).*

## **1.5. Examen de l'état de conservation par le Comité du patrimoine mondial**

- i. **Avant son inscription sur la Liste du Patrimoine mondial en 1985**, le bien « les Palais Royaux d'Abomey » a fait l'objet de missions d'études et de publications, qui sont les suivantes :
- 1964 et 1965, Mission UNESCO dirigée par Jean CABUS assisté de M Walter RUEGG
  - Architecte (copie non transmise)
  - 1968, Mission UNESCO dirigée par Jacques CROZET
  - 1977, Mission UNESCO dirigée par André STEVENS
  - 1979, Mission UNESCO dirigée par André STEVENS
  - 1985, Mission UNESCO dirigée par Robert L HAAS

---

<sup>3</sup> Comme constaté dans la Déclaration rétrospective de la Valeur Universelle du bien

ii. **Depuis son inscription sur la liste du patrimoine mondial**, le Comité du Patrimoine et son Bureau ont réalisé des examens de l'état de conservation du bien lors :

- De la Dix-huitième session du Comité et du Bureau,
- De la Dix-neuvième session du Comité,
- De la Vingtième session du Comité,
- De la Vingt-deuxième session du Comité,
- De la Vingt-septième session du Comité,
- De la Vingt-huitième session du Comité,
- De la Vingt-neuvième session du Comité,
- De la Trentième session du Comité,
- De la Trente-unième session du Comité,
- De la Trente-deuxième session du Comité,
- De la Trente-quatrième session du Comité,
- De la Trente-sixième session du Comité,
- De la Trente-septième session du Comité,
- De la Trente-neuvième session du Comité.

### **1.6. Justification de la mission**

Lors de sa dernière session (39<sup>ème</sup>) en 2015, le Comité a signalé une vive préoccupation, suite à l'incendie survenu le 14 Janvier 2015 sur le site des palais royaux d'Abomey. L'incident a détruit les toitures de huit des dix cases qui composent le bien, menaçant ainsi l'intégrité de ce dernier, selon la Décision 39 COM 7B.37 du Comité. Il n'empêche que malgré ces incidents, le Comité encourage l'État partie du Bénin à poursuivre ses efforts, déjà engagés, dans la mise en œuvre du plan de gestion, de la conservation et de la mise en valeur du bien.

La décision a également demandé à l'État partie du Bénin d'inviter aux Palais Royaux d'Abomey, une mission de suivi réactif conjointe Centre du patrimoine mondial/ICOMOS/ICCROM afin d'évaluer l'état de conservation du bien, en particulier la vulnérabilité des toitures des cases, et de proposer des mesures prioritaires de prévention des risques d'incendie, de conservation et de protection durables. (Texte de la décision en annexe)

### **1.7. Composition de la mission**

La mission, en collaboration avec les autorités béninoises, a été effectuée du 18 au 22 avril 2016 (les dates ont été déterminées en liaison avec les autorités du Bénin). La mission était composée de:

- Monsieur Richard Lo GIUDICE du Centre du patrimoine mondial de
- Monsieur Ali Ould Sidi, expert de l'ICCROM
- Monsieur DIALLO Sébastien, expert de l'ICOMOS,

Au Bénin, la mission a été entreprise avec la participation des personnes suivantes du Ministère de la culture et du tourisme:

- Monsieur Richard Sogan, Secrétaire Général du Ministère de la culture et du tourisme
- Monsieur Jules Agani, Directeur du DPC
- Monsieur Paul Akogni, Chef du service coopération DPC
- Monsieur Abdoulaye Imorou, Chef du service promotion des musées
- Monsieur TK Elie Dovonou, Chef du service des Affaires Administratives, Financières et du Matériel / DPC

## **II. POLITIQUE NATIONALE POUR LA PRESERVATION ET LA GESTION DU BIEN DU PATRIMOINE MONDIAL**

### **2.1. Législation nationale**

En termes de protection du patrimoine culturel, les textes législatifs et réglementaires dont dispose le Bénin sont :

- Arrêté N° 1520/CAB-APA du 08 octobre 1943 confiant la gestion du palais et du musée historique d'Abomey à l'institut français d'Afrique Noire
- Décision N° 2640/IFAN/APA du 11 octobre 1956 inscrivant un monument historique sur la liste des monuments naturels et des sites,
- l'Ordonnance N°35/PR/MENJS du 1er juin 1968, portant sur le Classement des biens protégés, les fouilles, et l'exportation des objets classés.
- la loi N° 91-006 du 25 février 1991 portant Charte culturelle du Bénin et,
- le décret N° 92-321 du 26 novembre 1992 instituant la Commission nationale des monuments et sites.

L'intérêt des autorités béninoises à protéger le patrimoine est manifeste. L'Ordonnance n°35/PR/MENJS actuellement en vigueur date de 1968 soit huit ans après son accession à la souveraineté nationale. Vingt ans après, d'autres mesures législatives complémentaires furent adoptées : les lois 91-006 et 92-321. D'autre part le Bénin fut le premier pays africain à élaborer pour un site culturel du patrimoine mondial, un plan de conservation et de gestion : le plan de conservation du site des Palais Royaux d'Abomey pour la période 1999 -2004.



Suite à la décision 28 COM15.14, un projet de loi portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel, a été élaboré par le gouvernement du Bénin. Ce projet, finalisé en juin 2005 et présenté au Conseil des Ministres en sa séance du 7 décembre 2005 a été transmis à l'Assemblée Nationale pour examen et adoption par décret N° 2006-425 du 28 août 2006. La loi 2007-20 a été adoptée le 23 août 2007. L'adoption de la loi 2007-20 ainsi que l'arrêté portant règlement d'urbanisme de la zone tampon du site classé par la Mairie d'Abomey en 2006, offrent un cadre sécurisé de protection du bien.

En outre, les palais royaux d'Abomey bénéficient d'une protection traditionnelle à travers les 41 lois prises par le roi Houégbadja, dont certaines dispositions interdisent la profanation des tombes et l'incendie des habitations. Le site comporte toujours des espaces sacrés qui font l'objet de respect par les familles royales et les populations. L'organisation de cérémonies rituelles constituent encore des formes appropriées de sauvegarde du bien.

## **2.2. Structure de gestion du bien**

Le Site des Palais Royaux d'Abomey est doté d'une personnalité morale, fonctionne à l'image d'une structure déconcentrée de l'Etat et se trouve sous la tutelle de la Direction du Patrimoine Culturel. La gestion administrative, technique et participative du site est réglementée par arrêtés du Ministre en charge de la culture. Le Site des Palais Royaux d'Abomey a à sa tête un Gestionnaire/Conservateur de site qui gère et coordonne les activités du site développées par le Département de la conservation du site et le Département de la Muséographie.

Par ailleurs le site dispose d'un Conseil de Gestion qui constitue le cadre de concertation entre les principales parties prenantes (y compris la mairie, les populations locales, les familles royales, les spécialistes du patrimoine, l'État) à la gestion et prend des décisions et recommandations sur toutes les activités devant être réalisées sur le site.

## **III. LES PREOCCUPATIONS MENACES et OPPORTUNITES**

### **3.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la mission de suivi réactif de 2012**

La mission a trouvé que le rapport de la Mission conjointe de suivi réactif de 2012 n'a pas été diffusé sur le site et reste introuvable à la Direction du Patrimoine Culturel. En conséquence, les différentes recommandations de cette mission n'ont pas pu être mises en œuvre. La Mission constate aussi que les recommandations de la Mission de 2012 demeurent toutes valables encore (voir tableau d'actualisation des recommandations de la Mission de 2012).

❖ **Tableaux d'actualisation des Recommandations de la Mission de 2012**

Préoccupations du Comité en 2012	Constat de la Mission en 2012	Constat de la Mission en 2016	Observations
<p><b><i>Le nouveau Plan de Conservation de Gestion et de Mise en valeur du bien :</i></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Deux cycles de Plan de Conservation et de Gestion du bien sans résultat satisfaisant.</li> <li>▪ Plan de Gestion 2007-2011 non évalué et non mis à jour.</li> <li>▪ L'essentiel des difficultés et problèmes rencontrés auraient pu être évités avec la mise à jour du Plan de Gestion.</li> <li>▪ Difficulté de se démarquer du Musée historique</li> <li>▪ Manque de visibilité lisibilité du site comme bien du patrimoine mondial de l'humanité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plan de gestion de 2007-2011 toujours pas évalué et mis à jour, malgré l'assistance financière accordée à l'Etat partie par le centre du patrimoine mondial.</li> <li>▪ Persistance et complication des problèmes de conservation et de protections du bien</li> <li>▪ Les réponses, au coup par coup et sans cohérence, portent plus de préjudices à l'état de conservation du bien.</li> <li>▪ Persistance de la valorisation du Musée Historique d'Abomey au détriment du bien site du patrimoine de l'humanité.</li> </ul>	<p>Recommandations formulées par la mission de 2012 sont toujours valables.</p>
<p><b><i>La gestion administrative et financière du bien :</i></b></p>	<p>Les organes chargés de la gestion du bien :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le comité de Gestion, formé par le gestionnaire, les deux conservateurs et les responsables financiers) et,</li> <li>▪ Le Conseil de gestion présidé par le cabinet ministériel, regroupe l'ensemble des parties prenantes, ne fonctionnent pas avec satisfaction,</li> </ul>	<p>Dysfonctionnement des organes chargés de la gestion, conservation et protection du bien ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Absence toujours d'un conservateur des bâtiments et du musée, (-fonctions cumulées par le gestionnaire)</li> <li>▪ Insuffisance de ressources humaines, financière et des équipements,</li> <li>▪ Tenue non régulière du Conseil de Gestion, donc             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ manque de contrôle, d'approbation des activités du comité de gestion et,</li> <li>▪ manque de concertation entre les différentes parties prenantes à la gestion conservation du bien</li> </ul> </li> </ul>	<p>Recommandations formulées par la mission de 2012 sont toujours valables.</p>

Préoccupations du Comité en 2012	Constat de la Mission en 2012	Constat de la Mission en 2016	Observations
<b><i>La Politique de Reconstruction<sup>4</sup> des Palais</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurance avait été donnée par Les hautes autorités de la Direction du Patrimoine Culturel d'élaborer et transmettre dans les meilleurs délais, la politique de reconstruction des palais au Centre du patrimoine mondial,</li> <li>▪ L'élaboration de cette politique s'impose comme une nécessité de sauvegarde des différentes composantes du bien. Les palais, faute d'activités, de plus étant peu ventilés, et pas inspectés, leurs matériaux constitutifs, terre, bois et paille, deviennent très vulnérables à l'action de leurs agents pathogènes et aux feux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Politique de reconstruction des Palais toujours pas disponible,</li> <li>▪ Les composantes restaurées restent toujours fermées et deviennent très vulnérables aux agents pathogènes.</li> <li>▪ Les incendies du palais HOUEGBADJA (janvier 2015 et au palais GBEHANZIN (décembre 2015) auraient pu être maîtrisés et voire éviter à travers une mise en valeur appropriée de ce palais. Abandon du quartier DOSSEME par les femmes incarnant l'esprit des Rois. (Quartier réhabilité en 2012)</li> </ul>	Recommandations formulées par la mission de 2012 sont toujours valables.
<b><i>La Gestion des Travaux de Restauration et de Conservation</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manque de documentations sur les différents travaux de restauration et de conservation, (Etats des lieux, Projets approuvés pour exécution, rapport de conformité des ouvrages par rapport aux projets.)</li> <li>▪ Rappel par la mission de l'utilité de la documentation dans un processus de restauration, comme source permettant d'authentifier une composante patrimoniale, de faire le suivi, l'évaluation et d'apprécier l'efficacité des interventions que cette composante a reçues.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manque de documentation sur les interventions actuelles et antérieures,</li> <li>▪ Intervention anarchique et non contrôlée sur le site, sous le couvert de sa mise en valeur et rendu possible par le manque de procédure de centralisation et d'approbation des projets devant être exécutés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recommandations formulées par la mission de 2012 sont toujours valables.</li> </ul>

<sup>4</sup> Demandée à l'État partie par la décision 32COM7B, 45 du comité

Préoccupations du Comité en 2012	Constat de la Mission en 2012	Constat de la Mission en 2016	Observations
<i>La Mise à jour de l'inventaire des Composantes du Bien</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nécessité de faire le point de l'état de conservation des 184 composantes significatives inventoriées du bien.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Problème d'entretien et de surveillance du site,</li> <li>▪ Apparition de dépotoir d'ordures,</li> <li>▪ Développement non contrôlé de l'activité anthropique sur le site.</li> </ul>	Recommandations formulées par la mission de 2012 sont toujours valables.
<i>La Gestion des Catastrophes et des Risques<sup>5</sup></i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programmation en mars 2013 sur le site de <b>l'atelier sous régional de formation en gestion des catastrophes et des risques,</b></li> <li>▪ Souhait de l'État partie de mettre cet atelier à profit pour réaliser le plan de gestion des risques sur le bien.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Atelier tenu sur le site en mars 2013 par l'EPA</li> <li>▪ Plan de gestion des risques sur le bien non disponible,</li> <li>▪ Dispositions recommandées par l'atelier sur la gestion des risques (les différents Plans d'Opération Interne) n'ont pas été maîtrisées et correctement mises en œuvre par le personnel lors de l'incendie du palais HOUEGBADJA, (extincteurs entreposés dans un magasin, bouche d'incendie non fonctionnelle, peu de mobilisation des artisans etc.)</li> </ul>	Recommandations mission 2016
<i>L'identification et la Promotion du bien</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nécessité d'avoir une nouvelle vision intégrant le Musée historique dans le bien site du patrimoine mondial,</li> <li>▪ Nécessité de maîtriser certaines menaces pour en faire des atouts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La chasse aux rats, demeure toujours un risque et une menace très préjudiciable pour la bonne conservation du bien,</li> <li>▪ Les collections du Musée historique d'Abomey, avec plus de 60 ans d'âge ont montré leurs limites d'attractivité, ce qui pourrait aussi justifier le manque de visiteurs</li> <li>▪ Dégradations des panneaux signalétiques et de certains présentoirs,</li> <li>▪ Insalubrité du site muséal,</li> </ul>	Recommandations formulées par la mission de 2012 sont toujours valables.

<sup>5</sup> Demandé par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 34eme session

### 3.2. Evaluation des capacités de la structure de gestion

#### ❖ Tableau récapitulatif des organes de Gestion du bien

DESIGNATION	COMPOSITION	ATTRIBUTION	RESPONSABLE et Fréquence de rencontre
<b>COMITE DE GESTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le gestionnaire du site,</li> <li>▪ le conservateur des bâtiments,</li> <li>▪ le conservateur des collections du musée et,</li> <li>▪ Le responsable de la comptabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gestion opérationnelle quotidienne du site,</li> <li>▪ Mise en œuvre des décisions du Conseil de Gestion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le gestionnaire du site,</li> <li>➤ Rencontre Hebdomadaire</li> </ul>
<b>CONSEIL DE GESTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Ministère de tutelle,</li> <li>▪ La Direction du Patrimoine Culturel,</li> <li>▪ Le Gestionnaire du site,</li> <li>▪ Les familles Royales,</li> <li>▪ La Mairie d'Abomey,</li> <li>▪ L'Architecte du patrimoine Amé GONCALVES,</li> <li>▪ L'association VIDEKON.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Approbation et contrôle du budget, des activités exécutées et futures</li> <li>▪ cadre idéal de concertation entre les différentes parties prenantes à la gestion conservation et la mise en valeur du bien, (à travers sa composition et son niveau de représentativité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le Ministre de tutelle (Ministre de la culture),</li> <li>➤ Trois sessions par an.</li> </ul>

L'analyse du tableau des organes de gestion nous montre deux types de structures, avec deux niveaux de responsabilité ;

- le comité de Gestion, qui est une structure d'application, de mise en œuvre et d'élaboration des besoins et stratégies ;
- le Conseil de Gestion, qui est une structure de concertation et de prise de décision au sommet.

Elle traduit, d'une part, l'intérêt des hautes autorités du Benin à l'endroit du bien, d'où sa mise sous la responsabilité du Ministre de tutelle. D'autre part, elle permet à toutes les parties prenantes d'être directement impliquées dans la gestion et la sauvegarde du bien.

❖ **Tableau de Répartition du Personnel<sup>6</sup>**

<b>Répartition par Activité</b>					
<b>Responsable</b>	<b>Comptabilité Bureautique</b>		<b>Guide</b>	<b>Gardiennage</b>	<b>Total</b>
1	5		7	7	20
<b>Répartition par Prise en charge Budgétaire</b>				<b>Répartition par entité</b>	
<b>Activité</b>	<b>Prise en charge par l'Etat</b>	<b>Prise en charge par le Site</b>	<b>Total</b>	<b>Activité</b>	<b>Nombre</b>
Responsable	1		1	Administration	6
Comptabilité/Bureautique	1	4	5	Musée guidage et gardiennage	13
Guide	4	3	7	Site	1
Gardiennage		7	7		
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>Total</b>	<b>20</b>

**N.B :** Cette liste du personnel en date d'octobre 2015 ne donne pas la situation du personnel d'entretien fourni par un prestataire de services et sa prise en charge budgétaire.

<sup>6</sup> Référence Tableau de la liste du Personnel à la date du 14 octobre 2015.

❖ **Ratio surfacique du personnel sur le terrain**

<b>Activité</b>	<b>Nombre</b>	<b>Surface du site (en ha)</b>	<b>Ratio</b>
Guides	7	47	6,70 ha/guide
Gardiens	7	47	6,70 ha/gardien
Entretiens préventifs /curatifs (ouvriers qualifiés)	0	47	
	14	47	3.35ha/par personne

L'analyse du tableau de répartition du personnel nous montre que le personnel, de par, son nombre, sa diversité et sa répartition, constitue le problème principal de cette structure.

Le manque de personnel, en qualification et en nombre suffisant, pour assurer les différents travaux d'entretien du site, compromet non seulement la bonne conservation du bien, mais devient une vraie menace, (compte tenu de la vulnérabilité des différents matériaux constitutifs du bien : terre et bois), pour sa sauvegarde, sa préservation et sa protection pour les générations futures.

**Le manque de personnel, de moyen financier et matériel, pour assurer les travaux d'entretien, constitue aujourd'hui la principale menace, pour la sauvegarde, conservation et protection de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien.**

L'évaluation des capacités de la structure de gestion, nous montre que :

- l'organe principal de gouvernance du bien, le Conseil de Gestion, de par ses attributions, sa composition et son niveau de représentativité a un potentiel certain, qui malheureusement n'arrive pas à avoir un impact significatif sur la bonne gestion et conservation du bien.
- le site, (contrairement au musée qui dispose d'un personnel suffisant), manque cruellement de ressources humaines, en nombre et en qualification. Les artisans, ouvriers traditionnels qualifiés, depuis quelques années ne font plus partie du personnel du site. Il s'agit des ouvriers qualifiés qui réalisent, les bas reliefs, les toitures en pailles ou en tôles, les menuiseries et autres ouvrages sculptés. Ces artisans sont différents de ceux toujours présents sur le site qui réalisent des objets d'artisanat (appliqué sur tissu, tissage).

Or le savoir-faire, le talent de ces artisans et ouvriers traditionnels qualifiés sont indispensables pour la conservation et la sauvegarde de ce bien pour les générations futures. Ces artisans et ouvriers sont en plus, un attribut de l'authenticité du bien.

Leur absence sur le site, (parmi le personnel et les partenaires), a des conséquences préjudiciables sur la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien. Elle constitue, à nos jours, une menace pour la préservation et la sauvegarde de la VUE du bien.

### **3.3. Evaluation des efforts d'amélioration de la gouvernance**

La mission constate que :

- La gouvernance du bien, son fonctionnement, sa visibilité et sa promotion demeurent toujours sous l'emprise du Musée Historique d'Abomey principal source de revenu du bien,
- Le comité de Gestion, cheville ouvrière de la mise en œuvre des actions de conservation et de sauvegarde, n'est pas opérationnel faute de ressources humaines, financières et d'équipements.
- le Conseil de Gestion ne s'est pas régulièrement réuni depuis 2011. Sur les trois sessions annuelles prévues, le Conseil de Gestion ne s'est réuni ;
  - qu'une seule fois en 2011,
  - deux fois en 2012, (en mars et novembre) et
  - le 13 février 2015 suite à l'incendie du palais HOUEGBADJA en janvier 2015.

Cette irrégularité de la tenue des sessions de cet organe de gouvernance, est justifiée, au niveau de la structure de gestion du bien (organisateur des sessions du conseil) par le coût assez élevé de l'organisation de la session par rapport à son budget. Le coût d'une session, selon le gestionnaire du site, s'élèverait à un peu plus de cinq cent mille franc CFA.



Face à cette situation préoccupante, des dispositions urgentes doivent être prises par l'Etat partie pour améliorer et renforcer la gouvernance du bien à travers :

- L'adoption de mesures institutionnelles mettant fin à l'amalgame entre le bien du patrimoine mondial et le musée historique,
- Une implication plus accrue de la part de l'Administration (seule habilitée à convoquer les sessions du Conseil de Gestion) dans l'organisation de sessions régulières du Conseil de Gestion,
- La mise à la disposition au profit du comité de gestion, de ressources humaines qualifiées, d'équipements adéquats et de ressources financières suffisantes.
- L'allègement du coût d'organisation du Conseil de Gestion, ou la prise en charge de ce coût par la structure de tutelle et/ou la direction du Patrimoine Culturel, et enfin
- L'implication et la responsabilisation des parties prenantes dans la gouvernance du bien. A cet effet, nous suggérons de donner la possibilité aux parties prenantes, membres du Conseil de Gestion, de convoquer des sessions extraordinaires en cas de besoin. Cette disposition peut corriger les éventuelles défaillances de l'administration, qui nous le rappelons est seule habilitée à convoquer le Conseil de Gestion.

### **3.4. Evaluation des progrès effectués dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion des risques**

L'atelier international sur la gestion des risques sur les sites africains du patrimoine mondial, pour lequel le Bénin a reçu un soutien du Fonds du patrimoine mondial africain, s'est tenu en avril 2013 à Abomey, sur le site des Palais royaux. L'atelier, à travers un chantier, a traité le cas spécifique de la prévention et la gestion des risques d'incendie sur le site. Cet exercice grandeur nature a permis :

- d'élaborer, deux (02) esquisses de plan de gestion des risques du site et un Plan d'Opération Interne (POI), réalisé par le groupement des sapeurs pompiers,
- de former une dizaine d'artisans et de personnel du site sur la prévention et les interventions d'urgence en cas d'incendie,
- de mettre en place un cadre de concertation entre les parties prenantes et les services de sécurité,
- de doter le site d'équipements, de vidéo surveillance et d'extincteurs et,
- de faire des recommandations.

La mission :

- N'a trouvé sur le site aucune trace des documents ci-dessus cités,
- Constate
  - d'une part, dans les différents comptes rendus sur les incendies, qu'aucune des mesures et dispositions préalablement élaborées, n'ont été correctement appliquées. Les extincteurs, précise le rapport de l'EPA, par crainte de vol, étaient enfermés dans le magasin et
  - d'autre part, que la bouche d'incendie installée par le projet d'Albi, faute de branchement au réseau d'adduction d'eau, n'est toujours pas opérationnelle.

### **3.5. Examen du projet d'évaluation du plan de gestion et de conservation (2007 - 2011) du site**

L'Etat partie a demandé une assistance internationale au fonds du patrimoine mondial pour effectuer l'évaluation du Plan de Gestion et de Conservation 2007-2011. Le Bénin, s'est engagé dans cette demande, à contribuer pour la somme de 3 650 USD. La demande a été approuvée par le Centre du patrimoine mondial en 2014, mais le projet n'a pas pu démarrer, faute de la contribution béninoise.

Le 3 mai 2016, la Direction du Patrimoine Culturel a informé le Centre du patrimoine mondial de son intention de finaliser le processus de demande d'assistance internationale.

Par ailleurs, l'assurance a été donnée à la présente mission conjointe de suivi réactif, par les hautes autorités de la Direction du Patrimoine Culturel, que toutes les dispositions sont prises, pour respecter l'engagement pris par l'Etat partie.

Le Centre du patrimoine mondial, par l'intermédiaire de son représentant, se réjouit de cette avancée, réaffirme sa disponibilité et attend la confirmation écrite de la mobilisation des fonds prévus par l'Etat, pour finaliser le processus d'assistance internationale accordée par le fonds du patrimoine mondial.

La mission, compte tenu de l'état préoccupant de la conservation et gestion du bien, du contexte socio culturel et économique, pense que ce processus doit être mis en œuvre de manière urgente afin qu'une réponse appropriée et cohérente soit apportée dans les meilleurs délais, aux principales menaces qui affectent le bien.

### 3.6. Evaluation de la situation touristique

Les Palais Royaux, avec ses composantes associées, et les palais princiers, constituent un potentiel touristique de grande valeur pour la commune urbaine d'Abomey. Le Plan de Développement Communal (2012-2016), met un accent particulier sur le développement et la mise en valeur de ce potentiel touristique, à travers la création de l'Office du Tourisme d'Abomey et les différentes actions réalisées à travers les programmes de la coopération décentralisée.

Enfin, notons que la réhabilitation de la route Abomey-Cotonou, qui ramène le temps du trajet à moins de deux heures contre trois et plus auparavant, est un atout majeur pour le développement futur du potentiel touristique de la Commune d' Abomey et du site des Palais Royaux en particulier.

#### ❖ Tableau des visiteurs <sup>7</sup>

Année	Total visiteurs	Commentaire
2014	10 425	Augmentation de 2068 visiteurs soit 20% environs
2015	12 493	

#### ❖ Tableau des Recettes <sup>8</sup>

Année	Recettes des entrées du Musée Historique (en Frs CFA)		
	Janvier	Février	Mars
2015	318 100	668.200	319.400
2016	532 700	1 035 700	657.000
<b>Ecart</b>	<b>+214 600</b>	<b>+367 500</b>	<b>+337 600</b>

Les statiques des entrées au niveau du Musée Historique montrent une augmentation du nombre de visiteurs entre 2014 et 2015, de 20% à peu près. Cette tendance à la hausse est aussi perceptible sur les recettes des deux premiers trimestres de 2015 et 2016.

Il est à noter que malgré les nombreux dysfonctionnements constatés sur place, les avis de visiteurs enregistrés dans le livre d'or sont majoritairement très positifs. En effet, les deux guides/animateurs qui nous ont fait visiter le musée et d'autres composantes du bien, ont été excellents.

<sup>7</sup> Données du site des Palais Royaux d'Abomey

<sup>8</sup> Idem 8

Par ailleurs, le gestionnaire du site et le DPC nous ont fait part de différents projets culturels proposés par les partenaires nationaux et étrangers et notamment pour le palais AKABA.

La mission rappelle que la réaffectation des composantes des palais pour des pratiques culturelles et cultuelles, doit être compatible avec leurs fonctions de base liées à l'authenticité du bien. Le site est à la fois:

- Un lieu historique et politique (Résidence et palais des rois),
- Un lieu sacré (domaine des dieux et celui des espaces sacrés),
- Un espace de ressourcement et de continuité des pratiques cérémonielles et socioculturelles où le passé et le présent se superposent à travers les différentes cérémonies cultuelles et périodiques.

Pour assurer le développement durable du potentiel touristique du site des Palais Royaux d'Abomey, la mission souligne toute la nécessité d'élaborer un plan de tourisme et d'utilité publique à l'échelle locale régionale, nationale et internationale. Cette politique doit être complétée par un plan d'action à court, moyen et long terme.

L'élaboration de ce document doit cependant passer par :

- La concertation régulière entre la structure de gestion du site, l'Office du Tourisme et la mairie,
- La reconversion des guides du musée en guide de site du patrimoine mondial,
- La signalisation du site dans les aéroports et autres frontières,
- La reprise des signalétiques et panneaux de la ville d'Abomey avec une identification des sites à visiter,
- Le soutien aux projets structurants ayant pour double but de conserver mais aussi d'exercer des activités touristiques sur le site.
- Le développement d'initiatives du type « loger chez l'habitant », qui permettent aux visiteurs de mieux découvrir le patrimoine des communautés durant leur séjour, mais également de contribuer au développement local à partir des ressources allouées à la famille d'accueil durant le séjour.
- La mise en place d'une signalétique du site (panneaux-affiches) indiquant les palais royaux depuis le croisement des deux Routes Nationales Inter – Etat (RNIE 2 et 4), à la hauteur du carrefour où se trouve l'hôtel Dako 1er ;

- L'établissement d'un partenariat avec l'Office du Tourisme d'Abomey, la Direction Départementale du Tourisme, la Direction Nationale du Tourisme, et les informer de l'organisation d'évènements spécifiques sur le site,
- La mise en place d'une bonne politique de communication et d'information sur le site et ses activités, à travers les médias et les réseaux sociaux;
- Le soutien des efforts entamés par Albi et la mairie, à travers la confection des dépliants, brochures, CD, etc.

### **3.7. Actions entreprises sur le site depuis la dernière mission conjointe de suivi réactif**

Les actions suivantes ont été réalisées ou poursuivies sur le site par l'Etat partie et ses partenaires :

- les travaux de recherche dans le cadre du projet britannique « Science and Heritage » menés par un chercheur béninois. Cette recherche, essentiellement portée sur l'environnement, a montré que le niveau de l'ozone est élevé, le niveau de dioxyde d'azote relativement acceptable et a trouvé bas celui de dioxyde de soufre ;
- Dans le cadre de la coopération décentralisée avec la ville d'Albi en France ;
  - le renforcement des capacités de lutte contre l'incendie, à travers la fourniture d'extincteurs et d'un dispositif de système d'alerte.
  - la poursuite de la valorisation de la place Singbodji par l'enfouissement<sup>9</sup> de câbles aériens (téléphoniques et électriques) et la pose de lampadaires intégrés au site ;
- La restauration du palais Agoli-Agbo ;
- Le soutien de 35 millions de Frs CFA de l'Etat- partie du Bénin pour les cérémonies rituelles de Gandahi, qui durent environ trois mois et qui sont organisées tous les cinq ans,
- Dans le cadre du deuxième cycle de rapport périodique pour la région Afrique, le site des palais royaux d'Abomey a bénéficié d'actions prioritaires en zones de conflit et post conflit comme suit :
  - L'atelier sous régional sur la gestion des risques tenu du 18 mars au 11 avril 2013,

---

<sup>9</sup> Travaux en cours

- L'atelier sur le renforcement des capacités du personnel sur les mesures de sécurité, de guidage et d'animation ;
- Le chantier de réhabilitation du palais Houégbadja et de la zone nord du Musée historique comprenant les tombes d'Agonglo, de Ghezo et de leurs 41 épouses et les temples Agassouhoué. Ces composantes du site restaurées avaient été victimes d'incendies respectivement en janvier 2009 et janvier 2012

### **3.8. Autres questions de conservation pertinentes pouvant affecter la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien**

La mission a constaté avec un très grand regret, des travaux de réhabilitation de composantes du bien, non conformes aux règles et principes de la conservation, la sauvegarde et la protection du patrimoine :

- Le musée d'archéologie réalisé dans l'aire muséale,
- Le marché des Reines,
- la réhabilitation du Palais privé de la reine ZOGNIDI à SEDESSA

Ce projet est dirigé par les organismes suivants:

- Maître d'Ouvrage : Ministère de l'Urbanisme de l'Habitat et de l'Assainissement,
- Maître d'Ouvrage Délégué ARCHA, Agence de Réhabilitation du Centre Historique d'Abomey,
- Financement et Contrôle des Travaux ARCHA

Le panneau signalétique mentionne des travaux de réalisation d'une muraille, mais ne précise pas les travaux entrepris dans le cadre du même projet, à l'intérieur des murailles.

Le traitement des reliefs est grossier.

Ces trois projets se déroulent, sans l'implication des structures de tutelle (Ministère et Direction Nationale du Patrimoine), ni de la structure de gestion du site, portent fortement préjudice à la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien (authenticité et intégrité).

## IV. ETAT DE CONSERVATION DU BIEN

### 4.1. L'état de conservation des composantes du bien

Aires Royales	Mise en Valeur	Etat de Conservation des composantes
<b>Palais du Roi Gbéhanzin (Dowomè)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucun entretien, les différentes cours sont envahies par de hautes herbes rendant le site impraticable et dangereux pour toutes visites touristiques et d'études.</li> <li>▪ Dégradation des plaques signalétiques et explicatives des différentes parties (écritures disparues)</li> <li>▪ Exposition fermée à la visite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Détérioration de la couverture en paille du Djèho,</li> <li>▪ Toiture en paille de l'Adoho détruite par un incendie en décembre 2015.</li> </ul>
<b>Ghezo et Glèlè Aire Muséale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les différentes cours sont assez bien désherbées,</li> <li>▪ Apparition par ci et par là de dépôts d'ordures</li> <li>▪ Détérioration des plaques signalétiques et explicatives des différentes parties (écritures disparues)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dégradation assez avancée des couvertures en tôle, sur mur et bâtiments,</li> <li>▪ Détérioration, par les termites, des structures en bois, supports de façade des toitures des Ajalala, (disparition de plusieurs éléments),</li> <li>▪ Détérioration de plusieurs couvertures en paille des Adoho (Ghezo, Glèlè Agoglon) et des tombes de leurs épouses,</li> <li>▪ Reprise de la couverture en tôle de la Maison à étage de « SOUZA » du roi Ghezo,</li> <li>▪ Dégradation des bas-reliefs des Honnua et Logodo,</li> <li>▪ Destruction d'arbres par les termites,</li> <li>▪ Réalisation et aménagement de nouvelles entités (musée d'Archéologie),</li> <li>▪ Dégradation avancée par endroits du mur de clôture (mur de clôture nord-ouest de la partie muséale),</li> <li>▪ Obstruction de plusieurs réseaux de drainage des eaux pluviales,</li> <li>▪ Tranchées ouvertes pour enfouissement de divers réseaux...</li> </ul>

Aires Royales	Mise en Valeur	Etat de Conservation des composantes
<b>KPENGLA ET AGOLI AGBO</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Palais occupé comme lieu d'habitation par un prince,</li> <li>▪ Nécessité d'avoir une réflexion partagée sur ce mode de mise en valeur des palais royaux,</li> <li>▪ Aucune mise en valeur et entretien des espaces situés en dehors de la partie réhabilitée du palais du Roi AGOLI AGBO.</li> <li>▪ Les autres composantes du palais KPENGLA sont en friche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Partie du Roi AGOLI AGBO ; <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Palais nouvellement réhabilité par la famille royale,</li> <li>▪ Travaux de réhabilitation non documentés ; <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Apparition de menuiseries métalliques avec des bas-reliefs dans le même matériau, (métal),</li> <li>▪ Traitement des bas-reliefs,</li> <li>▪ Apparition de nouveaux types de bas-relief dont l'authenticité est à vérifier.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>❖ Partie du Roi KPENGLA ; <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Certaines composantes de ce palais ont été reconstruites en ciment : le Djeho et l'Adoho. Il était prévu, dans le cadre des actions de sauvegarde et de consolidation du site, de reconstruire ces composantes en matériaux authentiques. La mission constate que ces travaux ne sont pas encore réalisés.</li> <li>▪ Les composantes à restaurer et les autres présentes en trace sont livrées aux intempéries et à l'action destructrice des activités anthropiques pratiquées sur le site.</li> </ul> </li> </ul>
<b>TEGBESSOU ET AGONGLO</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les entités en dehors de l'espace muséal sont en friches ou occupées par des cultures.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les composantes significatives de ce palais, situées en dehors de l'aire muséale, sont livrées aux intempéries et à l'activité anthropique (culture) pratiquée sur le site.</li> <li>▪ La toiture de l'Adoho du Roi TEGBESSOU, récemment réhabilitée a été fortement dégradée par le vent,</li> <li>▪ Les parties de murailles encore existantes ne sont toujours pas stabilisées</li> </ul>



Aires Royales	Mise en Valeur	Etat de Conservation des composantes
<b>AGADJA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune mise en valeur, en friche, abandonnée aux hautes herbes et à l'activité anthropique (culture et chasses)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Honnua restauré et non occupé, structures en assez bon état mais demande des entretiens préventifs,</li> <li>▪ L'Adoho, reconstruit en ciment, et toujours pas restauré, est envahi par les herbes. La structure demande un entretien préventif,</li> <li>▪ Le logodo d'accès au l'Adoho n'est pas terminé.</li> <li>▪ Les autres composantes sont abandonnées aux intempéries et à l'activité anthropique.</li> </ul>
<b>HOUEBAGDJA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Victime d'incendie en janvier 2015,</li> <li>▪ Les espaces sont envahis par les herbes,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les composantes de cette aire royale sont fortement dégradées : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les toitures en chaume des huit bâtiments ont été ravagées par l'incendie. La structure restante, et les murs en banco ont été également affectés par l'incendie.</li> <li>▪ Les structures en bois des deux bâtiments restants, (dont les toitures sont en tôle), l'Ajalala et le Honnua nord, sont fortement détériorées par les termites. Une partie de la couverture en tôle du honnua est soulevée par les vents.</li> </ul> </li> <li>▪ Traces d'activités illicites (feu et trous de chasse).</li> <li>▪ L'Adoho, ses murs d'enceintes et le logogo d'accès reconstruits en ciment, ne sont toujours pas restaurés. Les murs et le logogo sont dégradés par endroits.</li> </ul>
<b>AKABA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les Parties réhabilitées sont bien entretenues. Le reste des espaces est en friche.</li> <li>▪ Présence d'animaux sur les parties en friche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les structures des différentes composantes sont en assez bon état, mais nécessitent des actions de conservation préventives, (préventions des attaques des termites, des rongeurs, etc.) et des actions ponctuelles de conservation curative (remplacement des bois supports dégradés par les termites).</li> </ul>

Aires Royales	Mise en Valeur	Etat de Conservation des composantes
<p><b>DOSSEME- Quartier des DADASSI, les reines incarnant l'esprit des Roi</b></p>	<p>La Mission constate que cette composante très significative et symbolique du site n'est plus occupée par les reines incarnant l'esprit des Rois. Faute d'occupants, les lieux sont livrés à la merci de la nature.</p>	<p>La mission rappelle que le couvent de DOSSEME, très significatif et symbolique du bien, a fait l'objet d'une grande attention dans le programme de coopération décentralisée avec la mairie d'Albi. Ce programme, lancé dans les années 2009, et dont certains volets se poursuivent encore, a permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La sécurisation de l'ensemble du couvent et de ses accès ; la réhabilitation des locaux d'habitation et des lieux de cultes du domaine,</li> <li>▪ L'amélioration du cadre de vie à travers l'apport d'un minimum de commodité (eau courante et éclairage électrique),</li> <li>▪ La génération de revenus pour les <b>DADASSI</b>, (les femmes incarnant l'esprit des Rois), à travers un mécanisme d'épargne collectif (Tontine)</li> </ul> <p>Les ouvrages récemment réhabilités se trouvent dans un assez bon état de conservation mais nécessitent une supervision régulière.</p>

Globalement, et de manière très inquiétante, l'ensemble du site souffre d'un manque d'entretien. Ce manque d'entretien devient aujourd'hui une menace pour la conservation, la sauvegarde et la mise en valeur du bien.

## 4.2. Evaluation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien

Critères	Intégrité	Authenticité	Gestion, Mise en Valeur et sauvegarde de la VUE
<b>Critère iii</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Menacé par :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'insalubrité du site (envahi par les hautes herbes et les dépôts d'ordure),</li> <li>▪ Le manque<sup>10</sup>:                   <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'entretien des composantes du bien, (préventif et curatif),</li> <li>- de dispositif efficace de surveillance et de prévention des risques connus et récurrents,</li> </ul> </li> <li>▪ l'arrêt du programme de sauvegarde et de restauration du reste des 184 composantes du bien,</li> <li>▪ l'activité anthropique sur le site qui détruit les traces des composantes non sauvegardées,</li> </ul> </li> </ul>	<p>Fortement affecté par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les activités anthropiques sur le site. Ces activités portent atteinte à la valeur historique du bien.</li> <li>▪ L'abandon du Quartier DOSSEME par les Dadassi, reines incarnant l'esprit des rois,</li> <li>▪ L'influence des nouvelles religions qui désapprouvent les pratiques culturelles traditionnelles,</li> <li>▪ Le développement d'activités inadaptées à la valeur patrimoniale du bien dans la zone tampon voire sur le site (bar et buvettes)</li> </ul>	<p>Mise en péril par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le manque de :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- document de planification et de gestion de la VUE,</li> <li>- valorisation des composantes sauvegardées,</li> <li>- concertation et partage entre les différentes parties prenantes à la gestion et la concertation du bien,</li> <li>- ressources humaines et financières pour la mise en œuvre des actions de sauvegarde et de conservation,</li> </ul> </li> <li>▪ des interventions non coordonnées, au coup par coup.</li> </ul>

<sup>10</sup> Ces deux points sont la conséquence direct du manque de ressources humaine financière et du manque de matériel et d'équipements appropriés ;

Critères	Intégrité	Authenticité	Gestion, Mise en Valeur et sauvegarde de la VUE
<b>Critère iv</b>	<p>Suite</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ affecté par : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'état de dégradation et de conservation de plusieurs composantes du bien,</li> <li>▪ La visibilité, lisibilité du bien dans son environnement,</li> <li>▪ Manque de personnel spécialisé sur le site dans la gestion des travaux de sauvegarde et de conservation du bien,</li> <li>▪ La pression urbaine, visible à travers de nouveaux usages du site, dépotoirs, apparition de nouvelles typologies de bâtiment sur le site ou dans la zone tampon (buvettes, gargote etc.)</li> </ul> </li> </ul>	<p>Affecté par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la gestion des différents travaux de sauvegarde et réhabilitation des composantes du bien : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de documentation des interventions,</li> <li>- Réalisation des travaux par des entreprises<sup>11</sup> choisies par appel d'offre, ce qui ne favorise pas la sauvegarde et le développement des corps de métiers et artisans locaux directement liés à la conservation et sauvegarde du bien,</li> </ul> </li> <li>▪ Le manque d'organisation et de valorisation des corps de métiers et des artisans indispensables pour la conservation et la sauvegarde du bien</li> </ul>	<p>Suite</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Par la présence sur le site de l'institution muséale « le Musée Historique d'Abomey », qui ne facilite pas la compréhension, de toutes les spécificités du bien, par les hautes autorités du Bénin.</li> </ul>

<sup>11</sup> Les derniers travaux de réhabilitation du Palais HOUEGBADJA n'ont pas pu être réceptionnés suite à la qualité des travaux et la nature des matériaux utilisés,

## **V. LES RECOMMANDATIONS**

Face à la situation très préoccupante de l'état de conservation et de gestion du bien, la mission recommande :

- 1) De mettre à la disposition du site, de manière urgente, les ressources nécessaires, (humaines, financières et matérielles), pour assurer les différents travaux d'entretien ;**
- 2) La mise à jour, l'élaboration, l'adoption et la diffusion de manière intégrée et dans les meilleurs délais, des éléments suivants :**
  - i.** Le Plan de Gestion, de sauvegarde, de conservation et de mise en valeur de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien. Le nouveau plan, contrairement aux anciens, doit comporter un plan d'entretien, de conservation préventive et curative des différentes composantes du bien ;
  - ii.** Un Plan de gestion des risques, catastrophes et autres dangers affectant le bien,
  - iii.** Une politique de promotion culturelle et touristique du bien, accompagnée d'un plan de tourisme et d'utilisation publique, à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale élaborée en étroite collaboration avec la communauté locale, y compris les familles royales afin d'assurer un développement touristique durable du site.
  - iv.** La mise à jour du règlement de la zone tampon, prenant en compte les agressions constatées et les activités en gestations autour du site, qui si des dispositions ne sont pas prises dans les meilleurs délais porteront préjudice au site et à sa valeur patrimoniale.
- 3) Le lancement, dans les meilleurs délais, de l'évaluation du plan de gestion et de conservation (2007-2011) qui, est la première étape de ce processus. Nous rappelons que l'Etat partie a reçu pour ce projet, depuis 2014, l'approbation d'une assistance financière du fonds du patrimoine mondial. A ce sujet, nous appelons l'Etat béninois à tenir ses engagements et à apporter leur contribution financière.**

#### 4) De prendre en compte, dans l'élaboration de ces documents majeurs :

- Les deux cycles de mise en œuvre du plan de gestion, (1999-2005) et (2007-2011),
- Les recommandations de la Mission conjointe de suivi réactif de 2012,
- Les problématiques actuelles liées à la gestion du bien, en termes de ressources humaines, financières et matérielles,
- La nécessité de changer la vision actuelle du site et son statut, en plaçant le bien culturel dans le contexte d'un site du patrimoine mondial et non celui d'une institution muséale. *Eventuellement envisager la dissolution administrative et institutionnelle de l'institution Musée Historique d'Abomey ou son transfert en dehors du site.*
- Les dysfonctionnements et difficultés de la structure de gestion du bien. Alléger, entre autre, le coût et les procédures de convocation du Conseil de Gestion du bien, en permettant la tenue de sessions extraordinaires, à la demande des parties prenantes et non exclusivement par la structure de gestion du bien.
- La nécessité de réaffecter certains espaces pour des pratiques culturelles et cultuelles. Cette réaffectation doit se référer à la fonction de ces espaces, liée à l'authenticité du bien.

En rappel, le site est à la fois :

- un lieu historique et politique (résidence et palais des rois),
  - un lieu sacré (domaine des dieux),
  - un espace de ressourcement et de continuité des pratiques cérémonielles et socioculturelles, où le passé et le présent se superposent à travers les différentes cérémonies cultuelles et périodiques.
- Les différentes agressions de la zone tampon du bien.s
  - La nécessité de mettre en place une bonne politique de communication et d'information, permettant une plus grande visibilité du bien.

**5) Engager, parallèlement à l'élaboration des documents de gestion, des actions de corrections, préservation et d'amélioration de l'état de conservation et de sauvegarde des composantes du bien notamment :**

- La restauration des dégâts causés par les incendies de janvier et décembre 2015 sur les Palais HOUGBADJA, et GBEHANZIN ;
- La remise en état du fonctionnement des différents dispositifs de lutte contre l'incendie, particulièrement la bouche d'incendie installée dans le cadre de la coopération décentralisée avec la Mairie d'Albi ;
- Le recensement et l'organisation des artisans et ouvriers traditionnels qualifiés, afin de les impliquer dans les différents travaux de réhabilitation et de sauvegarde du bien et d'assurer leur formation continue ;
- La correction des agressions de la zone tampon ;
- La reprise et la poursuite des activités dans le couvent de DOSSEME et les pratiques culturelles sur l'ensemble du site ;
- La réhabilitation des différents panneaux signalétiques sur le site ;
- La promotion des initiatives et des projets, avec des partenaires locaux et extérieurs, afin de faire vivre le site et valoriser son potentiel touristique ;
- Le renforcement du mécanisme et du dispositif de protection du site et de sa zone tampon ;
- L'amélioration de la collaboration, le dialogue et les échanges entre les différentes parties prenantes afin d'assurer la bonne protection et gestion du bien. Il s'agit notamment d'assurer une meilleure diffusion et connaissance des recommandations des missions conjointes de suivi réactif de 2012 et 2016.

## VI. LES ANNEXES

### 6.1. Photographies

#### Du personnel travaillant sur le site



*Rencontre avec le personnel travaillant sur le site. L'équipe de la DPC et personnel du site.*

#### De la dégradation des composantes du bien



*Divers dégradations (Aire muséale)*





*Djeho Gbéhanzin, Adoho de Gèlè, Adoho de Tegbessou*



*Adoho de Gbéhanzin détruit par l'incendie, Bâtiments dégradés du couvent Dossèmè*



*Honnu de Houegbadja*



*Arbre attaqué par les termites (aire Muséale) Attaque par des escargots (aire royale d'Akaba), Destruction par le feu (aire royale de Houegbadja)*

## Des Travaux affectant la VUE



*Musée archéologique (aire muséale), Marché des reines*



*Réhabilitation du Palais privé de la reine ZOGNIDI à SEDESSA*



*Cour des amazones réhabilitation de la maison du roi*



*Apparition de nouveaux types de menuiseries et forme de bas relief*

### De la salubrité du site





## De la signalétique





*Représentants du Ministère de la Culture et du Tourisme ; Experts ICOMOS/CPM/ICCROM sur le site des Palais Royaux d'Abomey*

## **6.2. Décision 39 COM 7B.37**

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-15/39.COM/7B,
2. Rappelant la décision 37 COM 7B.46 adoptée par le Comité du patrimoine mondial à sa 37e session (Phnom Penh, 2013),
3. Exprime sa plus vive préoccupation suite à l'incendie qui a détruit les toitures de huit des dix cases qui composent le bien et considère que cette catastrophe représente une menace pour l'intégrité du bien ;
4. Prendre note des progrès accomplis par l'État partie dans la mise en œuvre du plan de gestion, de conservation et de mise en valeur du bien qui s'est traduit par des travaux de protection et de réhabilitation ayant permis de sécuriser l'intégrité des espaces et d'éviter les infiltrations fréquentes, et remercie les partenaires qui l'ont appuyé et les encourage à poursuivre et renforcer leur soutien ;
5. Prie instamment l'État partie de redoubler d'efforts pour améliorer la gouvernance, l'organisation et la mise en œuvre des mécanismes de suivi, de coordination et d'implication des différentes parties prenantes dans la

gestion du bien en général, et dans la prévention des catastrophes en particulier ;

6. Demande à l'Etat partie de finaliser, dans les meilleurs délais, le plan de gestion des risques, de procéder à la révision de son plan de gestion, de conservation et de mise en valeur du site et de soumettre ces documents au Centre du patrimoine mondial, pour examen par les Organisations consultatives ;
7. Demande également à l'État partie d'inviter une mission conjointe de suivi réactif Centre du patrimoine mondial/ICOMOS/ICCROM afin d'évaluer l'état de conservation du bien, en particulier la vulnérabilité des toitures des cases, et de proposer des mesures prioritaires de prévention des risques d'incendie, de conservation et de protection durables ;
8. Demande en outre à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici le 1er décembre 2016, un rapport actualisé, incluant un résumé analytique d'une page, sur l'état de conservation du bien et sur la mise en œuvre des points ci-dessus mentionnés, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 41e session en 2017.

### **6.3. Termes de référence**

Dans le cadre de la Décision 39 COM 7B.37 du Comité du patrimoine mondial prise lors de sa 39e session (Bonn, 2015), et en étroite collaboration avec les autorités nationales, notamment la Direction du patrimoine culturel du Bénin (DPC), la mission devra :

1. Evaluer l'état de conservation du bien en général et en particulier les attributs liés à sa Valeur universelle exceptionnelle, à son intégrité, et à son authenticité. Evaluer en particulier l'état de conservation des bâtiments des palais, des toitures de huit des dix cases qui ont été détruites lors de l'incendie de janvier 2015 et la disponibilité des matériaux et savoir-faire traditionnels nécessaires à la restauration des palais et continuité des fonctions des palais ;
2. Evaluer les progrès effectués dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion des risques pour lequel le Benin a reçu un soutien du Fonds du patrimoine mondial africain en 2013 et évaluer les mesures prioritaires proposées et éventuellement effectuées dans le cadre de la prévention des risques d'incendie, de conservation et de protection durables ;
3. Faire le point sur l'état de préparation du projet d'évaluation du plan de gestion et de conservation (2007 à 2011) du site pour lequel l'Etat partie a reçu

- l'approbation pour une assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial en 2014 ;
4. Evaluer les efforts pour améliorer la gouvernance, l'organisation et la mise en œuvre des mécanismes de suivi, de coordination et d'implication des différentes parties prenantes dans la gestion du bien en général, et dans la prévention des catastrophes en particulier ;
  5. Evaluer les capacités de la structure de gestion, les moyens humains dont elle dispose pour garantir la conservation et la gestion efficaces du bien ;
  6. Evaluer la situation du tourisme et les mesures à mettre en œuvre en faveur de sa promotion et pour contribuer à l'amélioration des revenus des communautés locales ;
  7. Evaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la mission de 2012 ;
  8. En accord avec le paragraphe 173 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, évaluer toute autre question de conservation pertinente qui pourrait affecter négativement la Valeur universelle exceptionnelle du bien ;
  9. Rencontrer, à Cotonou, les autorités ministérielles impliquées dans la gestion et la conservation des Palais royaux d'Abomey, et rappeler les recommandations du Comité ainsi que les attentes de la mission ;
  10. Tenir des réunions de travail et de consultation, à Cotonou, à Porto Novo avec l'Ecole du patrimoine africain (EPA et sur le terrain), avec le gestionnaire du site, la Mairie d'Abomey, le Bureau du tourisme d'Abomey, le comité de gestion du site, les familles royales, le personnel du site, ainsi qu'avec les représentants des communautés locales.
  11. Sur base des résultats des évaluations et des discussions avec les représentants de l'Etat partie et des parties prenantes mentionnées ci-dessus, la mission devra développer des recommandations à l'attention du gouvernement béninois et du Comité du patrimoine mondial afin de maintenir et conserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien et d'améliorer sa conservation et sa gestion. Il est à noter que les recommandations seront fournies dans le rapport de la mission, et non pendant la durée de la mission.
  12. Préparer un rapport de mission qui sera examiné par le Comité du patrimoine mondial.

#### 6.4. Programme de mission

- **Dimanche, 17 avril** – Arrivée des experts à Cotonou.
  - **Lundi, 18 avril** – Réunion préparatoire des experts. Accueil de la délégation par le Directeur du Cabinet du Ministre de la Culture et du Tourisme, et Secrétaire général du Ministère. Séance de travail avec le Directeur du patrimoine culturel (DPC) et son équipe. Départ sur Abomey. Rencontre avec le gestionnaire du site des Palais Royaux d'Abomey et visite du site (Palais de Ghézo et de Glèlè).
  - **Mardi, 19 avril** – Rencontre et échanges avec l'ensemble du personnel du site. Visite du palais du roi Houébadja et du palais du roi Akaba. Rencontre et échanges avec le représentant de l'Office du tourisme. Visite guidée du musée historique d'Abomey et galerie des artisans.
  - **Mercredi, 20 avril** – Rencontre et échanges avec le représentant du Conseil de gestion. Rencontre et échanges avec les représentants des familles royales. Débriefing avec le Secrétaire général du Ministère de la Culture et du Tourisme. Rencontre et échanges avec les représentants de la Mairie d'Abomey. Visite du palais du roi Gbéhanzin, Dossem des Dadassi, du chantier du logement de la Reine Nan Zobnidi a Sedessa (menés par le Ministère de l'Urbanisme) et de diverses constructions de la zone tampon.
- Jeudi, 21 avril** – Visite de l'Office du Tourisme. Rencontre avec Gabin Djimasse élu municipal et ancien directeur de l'Office du Tourisme d'Abomey et Régions. Rencontre avec les représentants de l'Ecole du patrimoine africain (EPA). Rencontre avec le Directeur du cabinet chargé de la coopération décentralisée de la Mairie d'Abomey. Débriefing avec le gestionnaire du site et représentants du DPC. Départ sur Porto Novo.
- **Vendredi, 22 avril** – Visite de l'EPA. Retour à Cotonou. Séance de restitution avec le Directeur du Cabinet du ministre de la Culture et du Tourisme et les représentants du DPC. Séance de débriefing entre experts. Retour des experts (vendredi soir et samedi matin).

#### 6.5. Personnes rencontrées

Nom	Structure/Qualité
Jules Agani	Directeur du patrimoine culturel (DPC)
Carole Borna	Adjointe du Directeur patrimoine culturel
Richard Sogan	Secrétaire Général du Ministère de la Culture et du Tourisme



Paul Akogni	Chef du service coopération DPC
Abdoulaye Imorou	Chef du service promotion des musées
TK Elie Dovonou	Chef du service des Affaires Administratives, Financières et du Matériel / DPC
Michel NOUHAN	Directeur de cabinet du ministre de la culture et du tourisme
Urbain Hadonou	Gestionnaire du site des Palais royaux d'Abomey
Pascal Adoukonou	Comptable du musée
Hermann Dako	Assistant comptable du musée
Angèle Adandedjan	Secrétaire/guide
Judith E Atchawe	Gérante boutique et buvette
Françoise B Anagonou	Guide/ animatrice
Rose Vissoukpo	Guide/ animatrice
Alexandre Adouhounkla	Guide / animateur
Mathieu Hounkandji	Guide / animateur
Victorien Ahonha	Guide bilingue (F/E)
Jonas A do Rego	Assistant d'action culturelle
Gérard Anato	Caissier au guichet des entrées
Justin Akpalka	Gardien
Victorin Anagonou	Gardien
Patrice Adahe	Gardien
Jacob Abbecy	Entretien
Simplice Hangbe	Gardien
Appolinaire Hounsoukodjo	Gardien
Laurent Sehou	Agent d'entretien
Ferdinand Agonyan	Agent d'entretien
Alfred Kossa	Secrétaire du Bureau du tourisme d'Abomey
Vincent Guezodje	Membre du Conseil de gestion, Vice-président de l'Association XXX
Daah Langanfui Glélé	représentant des familles royales
Daah Agoli-Agbo	représentant des familles royales
Daah Kpomalegni Kpingla	représentant des familles royales
Daah Mele Glélé	représentant des familles royales
Daah Voda Guezo	représentant des familles royales
Daah Yodunbo Akaba	représentant des familles royales
Daah Aguessy-Vognon Tgebessou	représentant des familles royales

Daah Gnanha Agadja	représentant des familles royales
Daah Toaffode Gan Gini Hessou	représentant des familles royales
Marc O Adjaho	Agent Mairie d'Abomey
Emile Azoman	Conseiller Mairie d'Abomey
Julien Ouankpo	CSSP AG
Innocent Badou	SG Mairie d'Abomey
Gabin DJIMASSE	Elu municipale et ancien directeur de l'Office du Tourisme d'Abomey et Régions
Samuel Kidiba	Directeur de l'Ecole du patrimoine africain (EPA)
Victoire Adégbidi	Coordinatrice du pôle territoires et patrimoines de l'EPA
Marc Bidossessi Kpatcha	Directeur du cabinet chargé de la coopération décentralisée de la Mairie d'Abomey
Rodrigue Kessou	Architecte – Président de l'ICOMOS Bénin

## 6.6. Documents recueillis pendant la mission

Titre/Description	Date du document	Source	Observations
Liste du personnel du site	14/10/2015	Gestionnaire du site	Cette liste reflète la situation du personnel jusque présent
Tableau mensuel des recettes de tickets vendus en 2014	Début 2015	Comptable du site	Recettes réparties par mois
Tableau mensuel des recettes de tickets vendus en 2015	Début 2016	Comptable du site	Idem
Tableau mensuel des recettes de tickets vendus du 1/1/16 au 31/3/2016	Avril 2016	Comptable du site	Idem
Statistiques de l'année 2014	Avril 2016	Comptable du site	Nombre de rentrées réparties par mois et par nationaux vs non Béninois
Statistiques de l'année 2015	Avril 2016	Comptable du site	Idem
Statistiques de l'année 2016 (jan - mars)	Avril 2016	Comptable du site	Idem
Rapport du Gestionnaire du site des Palais royaux d'Abomey sur l'incendie du palais du roi Houégbadja	16/1/2015	Gestionnaire du site	Incendie survenue le 14 janvier 2015

Titre/Description	Date du document	Source	Observations
Rapport du Gestionnaire du site des Palais royaux d'Abomey sur l'incendie du palais d'Adoxo du Roi Gbéhanzin	30/12/2015	Gestionnaire du site	Incendie survenue le 29 décembre 2015
Invitation à la session du 13 février 2015 du Conseil de gestion du site des Palais royaux d'Abomey	11/2/2015	Gestionnaire du site	
Rapport de Conseil de gestion du site des Palais royaux d'Abomey du 13 février 2015	13/2/2015		En annexe - Liste de présence - Budget prévisionnel exercice 2015 Site des Palais royaux d'Abomey
Budget provisionnel exercice 2015 du des Palais royaux d'Abomey	Non daté		Le DPC confirme que ce même budget a été approuvé sans amendement
Arrêté année 2011 n° 0031 portant sur la nomination du gestionnaire du site des des Palais royaux d'Abomey et du conservateur du musée historique	23/2/2011	Ministre de la culture, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales	
Arrêté 2013 N° 436... portant attributions, organisation et fonctionnement la direction du patrimoine culture (DPC)	21/8/2013	Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme	

Arrêté 2015 n° 486 portant nomination de conservateurs des musées nationaux	30/10/2015	Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme	
Valorisation du site des Palais royaux d'Abomey	Mars-septembre 2015	site des Palais royaux d'Abomey	
Loi n° 2007-20 du 23 août 2017 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin	23/8/2007	Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme	
Plan de travail annuel Gestion 2016	28/2/2016	Direction du patrimoine culture (DPC)	
Carte touristique d'Abomey	8/2010	Office de tourisme d'Abomey	
Visitez Abomey Bénin (dépliant)	Non daté	Office de tourisme d'Abomey	
Projet de mise en valeur des aires royales non exploitées du site des Palais royaux d'Abomey	Non daté	Communauté Wallonie-Bruxelles	